

**ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIERS
PERSONNE MORALE – PROFESSIONNEL**

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Représentant la Société/Association/(Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers : De :

Dont le siège est au (adresse) :

Ayant la fonction de :dans la personne morale.

Adresse du représentant :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Titulaire de la pièce d'identité dont copie jointe à cette inscription (cocher la case correspondante) :

Carte d'identité Passeport Permis de conduire Autres (précisez) :

Numéro :

Délivrée le : Par :

DECLARE SUR L'HONNEUR :

- ☞ être soumis au régime de l'article I. 310-2 du Code de commerce,
- ☞ tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321-7 du Code pénal).

RESERVATION : Minimum 2 ml

	Professionnels de Garancières	Professionnels Extérieurs
Nombre de mètres linéaires :		
Prix au mètre linéaire :	6 €	10 €
Montant du règlement* :		

*Règlement par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Garancières

**CONDITION DE PARTICIPATION : LA VENTE DE BOISSONS ET DE DENREES ALIMENTAIRES EST STRICTEMENT RESERVEE AU
COMITE DES FETES DE GARANCIERES**

CONDITIONS D'INSTALLATION LE JOUR DU VIDE-GRENIERS :

- ☞ Vous pourrez vous installer à votre emplacement à partir de 7h.
- ☞ Les véhicules des exposants seront autorisés à circuler sur le lieu d'exposition : le matin jusqu'à 8h30 et le soir à partir de 18h.
- ☞ Un parking provisoire sera mis à disposition des exposants pour garer leur voiture de 7h à 18h.
(1 seul véhicule par inscription, sera autorisé à stationner sur ce parking).

Fait à : Le : Signature de l'exposant :

RESERVE A L'ORGANISATEUR OU SON REPRESENTANT :

DATE ET CACHET DE L'ORGANISATEUR

Reçu le règlement de€

Type de règlement :